

Système d'Information Géographique Cadastré

Vos données personnelles

Les informations des propriétaires fonciers de la Vienne sont utilisées par le Département de la Vienne, responsable de traitement pour la gestion de son Système d'Information Géographique (SIG). Le traitement est nécessaire à l'exécution de la mission d'intérêt public, à l'exception des données traitées pour les finalités marquées par une *, nécessaires aux fins des intérêts légitimes du Département. Ces finalités sont les suivantes :

- Informer les propriétaires dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie départementale, d'opération foncière et de la gestion des espaces naturels sensibles.
- Connaître les propriétés concernées par l'instruction des demandes d'autorisations de voirie.
- Connaître la nature des propriétés (politique des espaces, sites et itinéraires de Sports de Nature, randonnées).
- Réaliser l'inventaire du patrimoine foncier de la collectivité*.
- Gérer les dossiers d'acquisitions ou de ventes foncières de la collectivité*.

Les données

Les données utilisées sont celles des propriétaires fonciers extraites du cadastre. Elles concernent :

- Les données d'identification : nom, prénom, date et lieu de naissance ;
- Les données professionnelles : raison sociale, forme juridique ;
- Les données de la parcelle : bâtie/non bâtie, références cadastrales, adresse, ainsi que les informations sur les propriétés bâties (année de construction, catégorie, affectation, et nature du local, revenu cadastral, nature des exonérations permanentes, descriptif des exonérations temporaires et bases d'imposition par collectivité locale).

Ces informations sont destinées aux services, chacun pour les finalités qui le concernent, et en partie aux bureaux d'études concernés pour les études d'aménagement foncier et routières réalisées pour le compte du Département. Elles sont nécessaires aux missions du Département. Elles sont mises à jour et conservées en base active chaque année, puis conservées une année supplémentaire en archivage intermédiaire. Elles sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Leur traitement fait l'objet d'une gestion automatisée sans décision individuelle.

Les droits

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification de leurs données ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Elles peuvent exercer leurs droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site internet lavienne86.fr. Si elles estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.